

## SALAIRES 2013 : LE CHOIX DES MIETTES

Lors des trois dernières séances (c'est long, trois fois trois heures à tourner autour... du pétrin !) l'employeur a tenté de nous vendre « une mesure visant à permettre d'atténuer la non possibilité d'une augmentation de la valeur du point » en guise de politique salariale pour 2013.

Cette « mesure » prendrait deux formes :

- La valorisation de l'ancienneté à hauteur de 1,5 % du coefficient de qualification.
- Le doublement des parcours professionnel au sein de chaque branche (passage de 6 à 12 % environ)

**Les organisations syndicales ont apporté de nombreuses réserves à la première mesure (à l'exception notoire du syndicat auto proclamé « responsable et réformiste » qui continue à défendre que moins que moins c'est toujours mieux que rien !) : mesure qui relève de la classification et non pas d'une augmentation salariale, iniquité de la date d'effet à la date anniversaire d'entrée dans l'institution, iniquité de la perte des deux points d'ancienneté pour ceux qui n'étaient pas encore au plafond des 40 points, insuffisance de la proposition qui est largement inférieure au 5 points attribués les deux dernières années et qui déjà ne couvraient pas l'inflation :**

- un N3 se verrait attribuer **3,2 points cette année soit 23,04 brut par mois**
- un 5A **3,9 points soit 28,08 euros brut mensuel.**

Feignant d'entendre les Organisations Syndicales **l'employeur sort de son chapeau lors de cette 4<sup>ème</sup> séance une nouvelle « piste » : l'augmentation du coefficient de qualification à hauteur de 0,8 % à compter du 1/06/2013 et précise les contours de l'augmentation des parcours professionnels :**

- Pour l'Assurance Maladie : passage de 6 à 12 % avec en priorité les techniciens N3, l'harmonisation, au plan national, des niveaux des délégués de l'Assurance Maladie, des CIS et des RDU des plateformes téléphonique et des DAM
- Pour le Recouvrement : passage de 9 à 12 % : priorité aux gestionnaires de compte N3 (passage de 42% à 60% des N4)
- Pour la Famille : de 7 à 14% avec priorité aux passages de N2 à N3 et de N3 à N4 (objectif : 53% de gestionnaire N4)
- Pour la Retraite pas de pourcentage précis mais priorité aux techniciens retraite (passage de N3 à 4) et aux premiers niveaux de managers.

**Pour la nouvelle piste nous passons d'une aumône à une obole :**

- **Un N3 sera augmenté de 1,67 point soit 12,02 euros brut par mois !**
- **Un N5 lui aura droit à la mirifique somme de 2,08 points soit 14,97 euros !**

Mais, gratification suprême, ceux qui n'étaient pas encore au plafond de leur ancienneté, pourront garder le bénéfice des deux points d'expérience généreusement accordé chaque année.

Force est de constater que si ce n'est pas du mépris ça y ressemble fort.

**Pour l'augmentation des parcours professionnels c'est une supercherie qui remplace le mépris.**

Au-delà du fait qu'il s'agit là aussi de mesures qui relèvent de la classification et non pas d'une politique salariale en tant que telle, **la plupart des propositions faites sont déjà actées et financées dans les branches depuis l'an dernier : Il s'agit même de la « carotte » proposée au personnel pour accepter les fusions, mutualisations, départementalisations et autre régionalisations .**

Pour finir l'employeur nous emballe ses « propositions » d'un joli paquet cadeau : **a défaut de nous donner une augmentation** qui nous permette de ne pas nous appauvrir cette année, **il nous laisse, grand seigneur, le choix des miettes** : a vous de voir laquelle viendra garnir votre assiette !

**Pour notre part nous ne laisserons pas le choix à l'employeur : qu'il assume ses responsabilités.**

Nous ne sommes pas là pour co-gérer la misère et la colère du personnel.

A lui d'assumer de nous « donner » d'une main des miettes tout en rendant de l'autre 378 millions d'euros en 2012, (plus de 700 Millions depuis 2007) de frais de personnel qui étaient budgétés et qui, de fait, devaient nous revenir (soit l'équivalent de 2452 euros par employés !).

**COMBIEN DE TEMPS ACCEPTERONS NOUS CE MEPRIS ?**

**COMBIEN DE TEMPS NOUS CONTENTERONS NOUS DE MIETTES ?**

Suite de la « négociation » le 19 mars...

**SEULE VOTRE MOBILISATION PERMETTRA DE LES FAIRE PLIER**